



**AU CŒUR DE L'EXPERTISE INFIRMIÈRE : CONTRIBUER PLEINEMENT,
POUR LA SANTÉ DES QUÉBÉCOIS**

États généraux 2021 de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

**Mémoire de la Fédération des cégeps
présenté à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)**

19 mars 2021

Coordination, recherche et rédaction

Mathieu Lépine, coordonnateur aux affaires pédagogiques, Fédération des cégeps

Comité de travail, relecture et collaboration

Philippe Bossé, directeur des études, Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Nathalie Fontaine, directrice adjointe à la formation créditée aux entreprises, Cégep du Vieux Montréal

Nathalie Giguère, directrice des études, Cégep du Vieux Montréal

Luc Grenier, enseignant en soins infirmiers, Cégep de Shawinigan

Isabelle Laurent, directrice des affaires éducatives, Fédération des cégeps

Josée Mercier, directrice des études, Cégep Édouard-Montpetit

Marie-Ève Vaillancourt, directrice des études, Cégep de Sept-Îles

Révision linguistique

Julie Anne Roy, conseillère aux affaires éducatives, Fédération des cégeps

Mise en page

Élizabeth Ledoux, technicienne en administration, Fédération des cégeps

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de services aux entreprises, de financement, de recherche, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de ressources informationnelles, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives. www.fedecegeps.qc.ca

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : 514 381-8631
Télécopieur : 514 381-2263
www.fedecegeps.qc.ca

© Fédération des cégeps

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	1
THÈME 1 : DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES UNIQUES.....	4
THÈME 3 : FORMER LE PRÉSENT, DÉVELOPPER L'AVENIR.....	9
CONCLUSION	15
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	17

MISE EN CONTEXTE

Le 17 décembre 2020, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) a informé plusieurs organismes de la tenue des États généraux, en mai 2021, intitulés *Au cœur de l'expertise infirmière : contribuer pleinement, pour la santé des Québécois*. Dans sa communication, l'OIIQ a invité ses collaborateurs à participer à la démarche réflexive en lien avec la tenue de l'événement.

C'est ainsi que l'Ordre a invité la Fédération des cégeps à prendre part à une consultation publique autour de trois thématiques : les savoirs infirmiers et compétences infirmières, l'innovation et la spécialisation infirmières, et la formation infirmière. En tant que porte-parole des 48 cégeps du Québec, qui offrent actuellement 131 programmes techniques et 9 programmes préuniversitaires conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) à 165 280 personnes étudiantes (dont en moyenne 10 000 annuellement en Soins infirmiers), la Fédération des cégeps suit avec attention l'évolution des travaux qui touchent de près ou de loin à la formation.

Cet appel à la participation de la part de l'OIIQ lui semble une bonne occasion de promouvoir le fait que le programme d'études collégiales en Soins infirmiers offert dans 46 cégeps est une partie prenante essentielle à l'occupation du plein champ d'exercice des infirmières.

En effet, entre l'hiver 2011 et l'hiver 2020, les cégeps ont décerné 36 721 DEC en Soins infirmiers¹. D'après le plus récent rapport statistique de l'OIIQ², 77 347 infirmières sont inscrites au Tableau de l'Ordre et 52 % d'entre elles détiennent un diplôme d'études collégiales, soit environ 37 000. De ce nombre, 14 340, se sont inscrites à l'université au premier cycle en Sciences infirmières à la suite de l'obtention de leur DEC³. Au cours des dix dernières années, nous remarquons une tendance à la hausse dans les inscriptions à l'université chez les diplômées du collégial. Entre l'automne 2010 et l'automne 2018, les inscriptions sont passées de 130 à 324 par session, ce qui représente plus du double. De plus, 6 052 infirmières détentrices d'un DEC et 3 023 diplômées d'un DEC préuniversitaire en Sciences de la nature se sont inscrites au baccalauréat en Sciences infirmières entre l'automne 2010 et l'automne 2018. Ainsi, bien que l'apport du DEC en Sciences de la nature ne soit pas à négliger, le DEC en Soins infirmiers est incontestablement une porte d'entrée importante au baccalauréat en Soins infirmiers.

Depuis plus de 20 ans, l'OIIQ remet régulièrement en question le DEC en Soins infirmiers comme norme d'accès minimale à la profession, en invoquant, notamment, l'évolution des besoins de la population et la complexification de la réalité sur le terrain, tout en comparant la profession infirmière au Québec avec les autres systèmes de santé dans le Canada et internationalement. Selon l'OIIQ⁴, seul le niveau universitaire permettrait de répondre favorablement à l'évolution des compétences du 21^e siècle, de suivre le rythme accéléré du développement des connaissances

¹ Base de données Socrate du ministère de l'Enseignement supérieur, 15 février 2021.

² OIIQ. *Rapport statistique sur l'effectif infirmier 2019-2020*. OIIQ : Montréal, 2020, p. 9. <https://www.oiiq.org/documents/20147/9565847/Rapport-statistique-2019-2020.pdf>

³ Les données proviennent du cube de données du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Cette base de données concerne uniquement les universités québécoises.

⁴ OIIQ. *La relève infirmière du Québec : une profession, une formation*. OIIQ : Montréal, 2012, p. 5. https://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/pdf/l_ordre/dossiers_strategiques/OIIQ_sommaire_releve_infirmiere_du_quebec.pdf

scientifiques et technologiques, d'assurer des soins optimaux à la population vieillissante et aux personnes atteintes de maladies chroniques et de développer la première ligne des soins et services, tout en tenant compte de l'évolution du rôle de coordination de l'infirmière dans des équipes interdisciplinaires constituées de professionnels formés au niveau universitaire.

Au printemps 2012, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a entrepris de nouvelles démarches afin de demander au gouvernement du Québec un rehaussement de la formation en Soins infirmiers au niveau universitaire. Dans son mémoire intitulé *La relève infirmière du Québec : une profession, une formation*, publié en 2012, l'OIIQ demande « au gouvernement québécois de modifier le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* (C-26, r. 2) afin d'établir une nouvelle norme d'entrée à la profession infirmière, soit le DEC-BAC⁵ complété ou le baccalauréat (BAC) en Sciences infirmières⁶ ».

La Fédération des cégeps s'était alors positionnée en faveur d'une rigoureuse analyse des besoins actuels et futurs de la population québécoise et des différentes fonctions de travail des infirmières, ce qui aurait permis de constituer une base solide sur laquelle se prononcer. D'ailleurs, elle avait aussi procédé elle-même à une vaste consultation auprès de la population étudiante en Soins infirmiers afin de mesurer son intérêt pour le baccalauréat obligatoire comme norme d'accès à la profession. Les résultats de cette consultation ont fait émerger des inquiétudes du côté de la Fédération, dont il sera question dans ce mémoire.

À la fin de l'année 2012, le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis sur pied un groupe de travail interministériel sur la formation de la relève infirmière. Ce groupe de travail, présidé par le docteur Pierre Durand, était composé de plusieurs organismes, dont l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) et la Fédération des cégeps. Il avait pour mandat de « formuler au ministre des recommandations sur la formation qui devrait être nécessaire à la relève infirmière pour accéder à la profession infirmière⁷ ». Puisqu'il y avait dissidence parmi le groupe de travail, le ministre lui a donné un nouveau mandat en juin 2013. Ce mandat consistait à faire l'analyse de la proposition de l'OIIQ et de celles émanant des autres partenaires. Malgré tout, le groupe n'a pu arriver à un consensus au sujet de la formation infirmière. Dans le rapport final déposé en décembre 2013, le président a indiqué être persuadé que la formation devrait être rehaussée au niveau universitaire tel que proposé par l'OIIQ. Il a également émis quelques recommandations, dont la réalisation d'une étude sectorielle prospective de l'ensemble de l'équipe de soins par le MESRST, en collaboration avec le MSSS, la tenue d'une analyse de la profession pour l'ensemble des professionnels de l'équipe de soins et la réalisation

⁵ La formule DEC-BAC constitue une entente entre les cégeps et les universités afin d'assurer un continuum de formation pour les infirmières détentrices d'un DEC en Soins infirmiers. L'entente fait en sorte qu'une année de baccalauréat en sciences infirmières leur est créditée. Elles peuvent donc compléter un DEC et BAC en 5 ans.

⁶ OIIQ. *La relève infirmière du Québec : une profession, une formation*. OIIQ : Montréal, 2012, p.i. https://www.oiiq.org/documents/20147/237836/376MA_memoire-releve.pdf

⁷ MSSS. *Rapport du président du Groupe de travail sur la formation infirmière*. MSSS : Québec, p. 1. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-945-01W.pdf>

d'une analyse d'études d'impacts par le MSSS. Les suites des recommandations n'ont malheureusement pas vu le jour, ce qui a mené l'OIIQ à ramener sur la place publique l'enjeu du rehaussement de la formation infirmière à travers son plan stratégique 2020-2023.

Chaque fois, la Fédération des cégeps a réaffirmé que le DEC en Soins infirmiers devrait demeurer la norme d'accès à la profession pour assurer aux Québécois le nombre d'infirmières nécessaire au bon fonctionnement de notre système de santé. Dans le cadre de ce mémoire, la Fédération des cégeps souhaite démontrer également que la formation offerte dans le programme de DEC en Soins infirmiers contribue à former des professionnels efficaces et compétents, habiletés à intervenir dans différents milieux de la santé et à faire preuve de jugement clinique. Pour faire la démonstration de sa position, la Fédération se prononcera sur deux des trois thèmes contenus dans la trousse des États généraux de l'OIIQ :

- Thème 1 : Des savoirs et des compétences uniques
- Thème 3 : Former le présent, développer l'avenir

Le programme d'études collégiales en Soins infirmiers a été mis à jour une seule fois par le MES depuis la fin des années 1990. Pour assurer l'adéquation du programme à l'évolution des exigences de la profession infirmière, les cégeps ont effectué plusieurs évaluations et révisions localement. La Fédération des cégeps est consciente de la nécessité que le MES actualise le devis ministériel en Soins infirmiers afin de mettre à jour les compétences, en les adaptant à la nouvelle réalité professionnelle, et de soutenir avec conviction le cheminement DEC-BAC. Ainsi, la Fédération démontrera que le programme de DEC technique en Soins infirmiers est le principal levier pour une formation qui favorisera le plein potentiel du champ d'exercice de la profession infirmière.

THÈME 1 : DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES UNIQUES

Dans cette section, la Fédération des cégeps répondra directement aux trois questions posées par l'OIIQ dans la trousse de consultation, en explicitant comment elle voit le rôle des cégeps dans l'optimisation de la contribution des infirmières au système de santé. Elle en profitera également pour faire état des facteurs qui peuvent empêcher la contribution optimale des cégeps dans la formation de la relève infirmière.

Selon vous, quels facteurs empêchent les infirmières d'occuper pleinement le champ d'exercice de leur profession?

La Fédération des cégeps souhaite d'abord répondre à cette question sur la base des obstacles que les cégeps rencontrent dans l'exercice de leur mission de formation de la relève infirmière. À cet égard, elle tient à souligner que le devis ministériel du programme, révisé en 2007 par le MES, couvre à différents niveaux l'enseignement des compétences liées aux 14 des 17 activités réservées à la profession infirmière décrites par l'OIIQ. Les trois activités non couvertes concernent les infirmières cliniciennes qui, elles, détiennent un baccalauréat en Sciences infirmières ou une maîtrise. Le devis ministériel est également en adéquation avec le Cadre national de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI). Malgré ce constat indiquant que le programme technique répond aux exigences d'entrée de la profession, la Fédération estime néanmoins qu'il est nécessaire d'effectuer une actualisation du programme afin d'assurer un meilleur arrimage avec le baccalauréat et l'évolution de la profession.

En ce qui concerne les activités pédagogiques, la Fédération des cégeps est d'avis que des améliorations sont nécessaires afin de contribuer davantage à l'occupation du plein champ d'exercice de la profession par les infirmières. Dans le cadre des stages, la population étudiante travaille en vase clos, ce qui fait en sorte qu'elle n'explore pas nécessairement toutes les facettes de la profession sur le terrain, dont l'interdisciplinarité du travail d'équipe, la complexité de la réalité terrain liée à son rôle et celui des autres professionnels. Le ratio ministériel actuellement en vigueur lors des stages, soit un enseignant pour six personnes étudiantes, n'est pas suffisant pour les besoins émergeant de la pédagogie et mériterait d'être revu à la baisse. Les modèles d'encadrement ont donc peu évolué dans le temps et devraient être revus dans une perspective d'amélioration continue et d'innovation⁸.

Cependant, fidèle à sa capacité d'adaptation et de renouvellement, le réseau des cégeps est déjà en marche dans cette perspective d'amélioration sur le plan des approches pédagogiques : les cégeps ont, par exemple, intégré la pédagogie immersive depuis 2012 par la simulation clinique haute-fidélité ou d'autres activités d'enseignement expérientiel à leurs pratiques. Ces approches pédagogiques assurent non seulement l'uniformisation de l'expérience dans un plus vaste éventail

⁸ Dubois, Sylvie et Marie-Noëlle Giroux. « L'innovation pédagogique chez les infirmières dans un contexte de début d'expérience professionnelle », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 111, no. 4, 2012, pp. 71-80.
<https://doi.org/10.3917/rsi.111.0071>

de cas cliniques, mais elles permettent également une rétroaction réflexive sur les interventions effectuées, afin de mieux préparer l'expérience terrain des personnes étudiantes en stage⁹.

Par ailleurs, il subsiste des obstacles sur lesquels le réseau collégial n'a pas le contrôle. L'organisation du travail dans les établissements de soins est complexe et le manque de personnel ne fait qu'exacerber la situation. Conséquemment, les stages ne se déroulent pas toujours dans des conditions optimales et il en va de même pour l'intégration des infirmières nouvellement diplômées. De plus, la Fédération des cégeps perçoit que les règles de l'établissement de santé ont préséance sur l'occupation du champ d'exercice du personnel infirmier, créant ainsi une discordance entre ce qui est et doit être enseigné et ce qui se passe réellement dans le milieu clinique¹⁰. Une collaboration accrue entre les établissements de santé et les établissements d'enseignement pourrait assurer un meilleur arrimage entre les besoins respectifs de chacun des établissements et ainsi améliorer la formation et l'intégration de la population étudiante en Soins infirmiers. Toutefois, une telle collaboration peut s'avérer ardue lorsque le personnel en place ne dispose pas des conditions essentielles pour assurer l'arrimage.

Les modalités actuelles de supervision en stage, où la population étudiante est prise en charge par un enseignant du cégep, ont des avantages indéniables en matière de continuité pédagogique. Toutefois, ce modèle comporte également des limites notamment en ce qui concerne l'intégration au milieu de soins et de la collaboration interdisciplinaire.

Le contexte actuel imposé par la pandémie rend particulièrement problématique l'accueil de groupes de six personnes étudiantes dans les unités de soins. Cette situation était déjà présente avant la pandémie dans certaines unités de soins, notamment pour les soins ambulatoires. Cela démontre qu'il faut ajuster les modalités d'encadrement des stages afin de placer la population étudiante dans les situations les plus optimales possible, en évitant qu'elle ne devienne un fardeau, mais qu'elle soit plutôt un atout pour les milieux de soins.

Parmi les autres facteurs qui empêchent les infirmières d'occuper pleinement le champ d'exercice de leur profession et qu'il faut avoir le courage de nommer, figure également, selon la Fédération des cégeps, la culture de hiérarchisation entre les infirmières qui détiennent un BAC et celles qui détiennent un DEC. Cette culture, liée au protectionnisme disciplinaire, a en quelque sorte pour effet que les infirmières sont traitées différemment selon leur niveau de formation, ce qui entrave inévitablement le développement de la confiance de ces professionnelles. La vision et l'approche professionnelles préconisées actuellement dans le domaine de la santé favorisent le modèle hospitalo-centrique qui accorde essentiellement la place à l'opinion médicale au détriment de celle des autres professionnels de la santé¹¹. Le modèle infirmier occupant pleinement son champ d'expertise est par conséquent peu valorisé. Il importe donc que l'OIIQ reconnaisse la pleine

⁹ Benhaberou-Brun, Dalila. « Apprendre grâce à la simulation ». *Perspective infirmière*, vol. 14, no. 4, 2017, pp. 26-30.

¹⁰ Roy, Johannie, et Fanny Robichaud. « Le syndrome du choc de la réalité chez les nouvelles infirmières », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 127, no. 4, 2016, pp. 82-90.

¹¹ Hébert, Guillaume et al. *Allocation des ressources pour la santé et les services sociaux au Québec*. Institut de recherche et d'informations socio-économiques : Montréal, 2017, p. 4. https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/AltSante_2018.pdf

contribution de ses quelque 37 000 infirmières détenant un DEC dans le réseau de la santé. Ignorer cette contribution encourage la dévalorisation de la profession au sein même de ce groupe de professionnels ainsi qu'au sein des équipes interdisciplinaires qui évoluent dans les milieux cliniques.

Si les infirmières pouvaient jouer pleinement leur rôle, quels seraient les bénéfices pour la population ? Et pour le système de santé québécois?

Bien que le diplôme obtenu par l'infirmière ait forcément une incidence sur le rôle qu'elle peut jouer dans les milieux, la Fédération des cégeps est d'avis que les milieux de soins devraient procéder à une redéfinition des frontières liées aux tâches entre les membres de l'équipe soignante. Une fois cette redéfinition complétée, il serait important de respecter ces frontières. Comme l'OIIQ le présente dans ses avis et mémoires¹² au sujet du rehaussement de la formation infirmière, les rôles et responsabilités se sont grandement complexifiés dans les deux dernières décennies de telle sorte que la formation des infirmières du Québec devrait être revue. Même si la Fédération des cégeps partage en bonne partie ce point de vue, elle considère important de réitérer la nécessité que les milieux cliniques assignent d'abord les bonnes tâches et responsabilités aux bonnes catégories d'employés, tout en assurant davantage de services de première ligne. La révision de la formation des infirmières du Québec peut difficilement se faire sans que cette condition préalable soit remplie. Dans ces conditions, comme l'indique l'OIIQ, les bénéfices anticipés seraient principalement des délais d'hospitalisation plus courts, moins de débordements de patients, une augmentation des activités de prévention et, conséquemment, des saines habitudes de vie, une diminution de la prévalence à développer des maladies chroniques (cardio-vasculaires, diabète, maladie pulmonaire obstructive chronique, etc.), une plus grande qualité de soins, une diminution des coûts et un temps de réponse plus court. Autrement dit, une meilleure accessibilité aux soins pourrait être assurée. Ces bénéfices sont directement liés à l'efficacité et à l'efficience du système de santé. Or, un système de santé plus efficient est le gage d'une plus grande confiance et satisfaction de la part de la population québécoise à l'égard des services attendus.

Quels moyens pourraient être pris, par vous ou votre organisation (milieux cliniques, maisons d'enseignement, etc.), pour favoriser une pratique à la hauteur des compétences et de l'expertise des infirmières?

Afin de répondre directement à la troisième question de ce premier thème, la Fédération des cégeps entend s'en tenir essentiellement aux approches pédagogiques et à l'encadrement de la population étudiante, des aspects qui réfèrent directement aux responsabilités des cégeps et sur lesquels ils ont une capacité de contrôle.

¹² OIIQ. *La relève infirmière du Québec : une profession, une formation*. OIIQ : Montréal, 2012. https://www.oiiq.org/documents/20147/237836/376MA_memoire-releve.pdf

OIIQ. *Le rehaussement de la formation de la relève infirmière : un levier de transformation du système de santé*. OIIQ : Montréal, 2013.

https://www.oiiq.org/documents/20147/237836/3390_MemoireRehaussementFormation.pdf

OIIQ. *Optimiser la contribution des infirmières et des infirmiers pour améliorer l'accès aux soins, assurer la qualité et la sécurité des soins et contrôler les coûts*. OIIQ : 2014.

<https://www.oiiq.org/documents/20147/237836/3417-memoire-commission-revision-programmes.pdf>

Le jugement clinique et l'autonomie professionnelle sont des compétences transversales développées dans le programme de DEC en Soins infirmiers. Elles s'incarnent surtout dans le cadre des activités d'apprentissage expérientielles telles que les stages et les simulations. À cet égard, la Fédération des cégeps est persuadée que l'une des pratiques les plus prometteuses consiste à développer davantage l'expertise infirmière en favorisant les activités de simulations cliniques haute-fidélité. Cette pratique permet en effet de miser sur une multiplication des occasions de transfert et de consolidation des compétences de la part de la population étudiante. Deux projets de recherche menés en 2012¹³ et en 2014¹⁴ par Ivan L. Simoneau ont d'ailleurs démontré l'effet positif de l'utilisation des mannequins simulateurs sur la satisfaction et les compétences des personnes étudiantes. Les simulations sont également des occasions de donner droit à l'erreur à la population étudiante, ce qui n'est pas permis lors des stages dans les milieux cliniques¹⁵. Des partenariats institutionnels cégep/milieu clinique/université, dont les cliniques-écoles sont un exemple parmi d'autres, devraient également être encouragés afin d'offrir des occasions de pratique concrètes et porteuses. Comme nous l'avons vu précédemment, le contexte de réalisation des stages doit aussi être examiné afin de mieux préparer la population étudiante à la réalité du marché du travail. Par exemple, les cégeps pourraient introduire la notion de communautés de pratique dans les heures d'encadrement de stage afin que les personnes étudiantes puissent discuter des cas cliniques et faire de la co-construction de compétences. D'ailleurs, le projet de recherche d'Ivan L. Simoneau de 2012 indique en conclusion que le « debriefing est l'aspect le plus marquant¹⁶ » de l'utilisation pédagogique des simulations cliniques haute-fidélité. Les études de cas cliniques, simulés ou théoriques, permettent aux personnes étudiantes de développer leur pensée critique de manière contextualisée, ce qui prépare de manière optimale les infirmières à soutenir les milieux de soins. Les conditions d'enseignement en stage devraient également favoriser une plus grande proximité entre l'enseignant et les stagiaires. Le ratio enseignant/personnes étudiantes pourrait être revu à la baisse pour permettre plus de temps d'échanges et de rétroaction, ce qui aurait un effet positif sur la consolidation des apprentissages par compétences. Enfin, les cégeps et les universités gagneraient à collaborer davantage pour bonifier la formule DEC-BAC afin qu'elle soit mieux intégrée pendant toute la durée de la formation. Cette proposition sera également approfondie dans le prochain thème.

¹³ Simoneau, Ivan L. et al. *Efficacité pédagogique de la simulation clinique haute-fidélité dans le cadre de la formation collégiale en soins infirmiers*. Cégep de Sherbrooke, Sherbrooke, 2012.

<https://cdc.qc.ca/parea/788254-simoneau-simulation-clinique-soins-infirmiers-sherbrooke-PAREA-2012.pdf>

¹⁴ Simoneau, Ivan L. et Claude Paquette. *Pédagogie par la simulation clinique haute-fidélité dans la formation collégiale en santé*. Cégep de Sherbrooke: Sherbrooke, 2014. <https://cdc.qc.ca/parea/788796-simoneau-paquette-pedagogie-simulation-clinique-formation-collegiale-sante-sherbrooke-PAREA-2014.pdf>

¹⁵ St-Jean, Marylène. *L'effet de la simulation clinique haute-fidélité sur l'acquisition et la rétention des connaissances des étudiantes en sciences infirmières*. Université d'Ottawa : Ottawa, 2016, pp. 16-17.

https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/34494/1/St-Jean_Marylène_2016_th%c3%a8se.pdf

¹⁶ Simoneau, Ivan L. et Claude Paquette. *Pédagogie par la simulation clinique haute-fidélité dans la formation collégiale en santé*. Cégep de Sherbrooke: Sherbrooke, 2014, p. 98.

<https://cdc.qc.ca/parea/788796-simoneau-paquette-pedagogie-simulation-clinique-formation-collegiale-sante-sherbrooke-PAREA-2014.pdf>

Dans un autre ordre d'idées, la Fédération des cégeps est également d'avis qu'une collaboration étroite ainsi qu'une concertation entre les cégeps et les milieux de soins sont primordiales. Un dialogue constant entre les établissements d'enseignement et le milieu de travail permet à la fois d'harmoniser les pratiques et d'avoir une vue d'ensemble et une compréhension commune des enjeux et défis à relever de part et d'autre¹⁷. Cette collaboration assure également un vocabulaire commun au sujet des compétences attendues à l'entrée à la profession (référentiel de compétences). Pour la Fédération, le référentiel de compétences devrait être rehaussé afin tenir compte de la nouvelle réalité professionnelle. Ces discussions devraient également tenir compte des différentes réalités régionales, afin d'assurer un minimum de flexibilité dans les solutions proposées.

Recommandation 1 : La Fédération des cégeps recommande un rehaussement du référentiel de compétences commun pour la profession infirmière, en assurant un dialogue avec les milieux de travail et les régions.

D'ailleurs, il est impératif pour la Fédération de travailler en collaboration avec le MES, le MSSS, les milieux, les cégeps, les universités et l'OIIQ sur l'identité professionnelle des infirmières qui se sentent régulièrement en position d'infériorité dans une équipe interdisciplinaire¹⁸. Si les médecins sont les spécialistes de la maladie, les infirmières sont les spécialistes du soin. Pour y arriver, il importe d'encourager un discours constructif et de contribuer collectivement, dans le respect des champs d'expertise pédagogiques ou professionnels, au développement de la formation.

¹⁷ Gauthier, Justine. *L'exploration des incitatifs et des obstacles à entreprendre des études universitaires dans le cadre d'un cursus intégré DEC-BAC en sciences infirmières*. Université de Montréal : Montréal, 2014, p. 92. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/11264>

Houle, Dominique. *L'expérience de transition et d'adaptation des étudiantes infirmières en contexte de formation intégrée*. Université du Québec à Montréal : Montréal, 2011, pp. 204-205. <https://archipel.uqam.ca/4483/1/D2243.pdf>

¹⁸ D'Amour, Danielle et al. « Déploiement de nouveaux rôles infirmiers au Québec et pouvoir médical », *Recherches sociographiques*, vol. 50, no. 2, 2009, pp. 301-320. <https://www.erudit.org/fr/revues/rs/2009-v50-n2-rs3406/038041ar/>

THÈME 3 : FORMER LE PRÉSENT, DÉVELOPPER L'AVENIR

Dans cette section, la Fédération des cégeps répondra directement aux trois questions posées par l'OIIQ dans la trousse de consultation, en soulignant l'importance des cégeps dans la préparation des infirmières aux défis de leur pratique au 21^e siècle. Elle tentera de démontrer que la solution au rehaussement des compétences des infirmières prend racine dans une formation collégiale actualisée et dans un continuum avec la formation universitaire.

Face aux pratiques émergentes, comment voyez-vous le rôle de l'infirmière du 21^e siècle? Que faire pour y arriver?

Les dernières années ont amené de grands bouleversements dans plusieurs secteurs d'activités, dont le domaine de la santé. L'évolution de plus en plus rapide des technologies et la pandémie de la COVID-19 sont deux exemples de catalyseurs de changements exercés sur la profession infirmière. Dans ce contexte plus dynamique et enclin à la gestion de crises sanitaires, les attentes de la société envers les infirmières seront forcément différentes, voire plus élevées. On s'attendra, entre autres, à ce qu'elles aient des connaissances de plus en plus poussées afin de prodiguer des soins de première ligne¹⁹. Le développement d'applications de soins à distance rendra les consultations plus accessibles à la population²⁰. L'enseignement à distance implanté brusquement, puis tranquillement réfléchi au gré de la pandémie aura permis aux futures infirmières de se familiariser avec différents outils technologiques. Par ailleurs, le leadership est une compétence de plus en plus recherchée, surtout pour les infirmières techniciennes et cliniciennes, qui mène à une prise de décision rapide et efficace²¹. Ces prises de décisions se font souvent en collaboration avec d'autres membres de l'équipe soignante. C'est pourquoi la capacité à travailler dans des équipes multidisciplinaires sera un atout essentiel pour les nouvelles recrues²². Pour arriver à développer ce nouveau profil d'infirmière confiante envers ses connaissances techniques et démontrant du leadership, la formation est un élément incontournable. Celle-ci doit être revue afin de placer le plus tôt possible les futures infirmières dans des contextes d'apprentissage variés et en mode expérientiel. Et ce, non seulement à travers des expériences de stage, mais également à travers des simulations qui permettraient d'expérimenter l'interdisciplinarité.

¹⁹ Charron, Maude. *Le rôle de l'infirmière de première ligne quant aux troubles mentaux courants dans un contexte interprofessionnel: une étude de cas multiples*. Université de Montréal : Montréal, 2016, pp. 108-109. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/18621>

²⁰ Desnos, Michel & Patrick Jourdain. « Télémédecine: une solution d'avenir pour l'insuffisance cardiaque ? ». *Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine*, vol. 2014, no. 8, 2020, pp. 817-825. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0001407920304155>

²¹ Larue, Caroline, et al. « Le développement continu des compétences de raisonnement clinique et de leadership : facteurs personnels et facteurs organisationnels », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 112, no. 1, 2013, pp. 76-87. <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2013-1-page-76.htm>

²² Bilodeau, Karine, Sylvie Dubois, et Jacinthe Pepin. « Contribution des sciences infirmières au développement des savoirs interprofessionnels », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 113, no. 2, 2013, pp. 43-50. <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2013-2-page-43.htm>

La société québécoise fait face à des phénomènes de plus en plus importants tels que le vieillissement de la population, l'accroissement de la diversité culturelle et la réconciliation autochtone. Ces phénomènes amènent de nouvelles attentes envers les infirmières, ce qui fait aussi évoluer leur rôle. Ainsi, le programme d'études collégiales Soins infirmiers devrait intégrer du contenu directement lié à ces nouvelles réalités pour s'assurer que les infirmières soient exposées à leurs enjeux. À cet égard, la Fédération des cégeps est d'avis que le MES devrait entamer des travaux le plus rapidement possible afin de déterminer le nombre d'heures minimal devant être consacré à ces phénomènes. Cela permettrait d'uniformiser la formation infirmière en fonction des différents profils de patients²³. Ces nouveaux enseignements devraient s'accompagner d'heures supplémentaires dans le programme ministériel.

Les cégeps suivent l'évolution de ces phénomènes et proposent déjà des actions afin de former adéquatement la population étudiante pour qu'elle soit en mesure d'exercer son métier de façon responsable, ouverte et éthique. Par exemple, la Fédération des cégeps a entrepris un vaste chantier sur la réussite, qui inclut des pistes d'action variées tenant compte notamment des personnes étudiantes autochtones, internationales et avec des besoins particuliers. Un comité axé sur la réussite de la population étudiante autochtone est aussi en place depuis quelques années.

Par ailleurs, la Fédération croit que les continuums de formation entre le collégial et l'université doivent être actualisés en tenant compte des pratiques émergentes. Ainsi, la répartition des tâches des infirmières devrait aussi faire partie de la réflexion en amont de l'actualisation de la formation pour assurer une meilleure cohérence entre la réalité du milieu du travail et les enseignements dans le programme d'études. La Fédération est persuadée qu'un arrimage entre les milieux, les cégeps et les universités est nécessaire pour réaliser cette mission.

Quels facteurs favoriseraient la mise en place du baccalauréat comme norme d'entrée dans la profession? Quelles actions pourraient être prises par vous ou votre organisation (milieux cliniques, maisons d'enseignement, etc.) pour mener à bien des changements?

Comme indiqué d'entrée de jeu dans ce mémoire, la Fédération des cégeps est persuadée que la formation en soins infirmiers de niveau collégial et la qualification qui s'y rattache doivent être maintenues dans une perspective de continuité avec le niveau universitaire. Les cégeps ont développé une expertise en enseignement de compétences techniques en soins infirmiers, mais aussi de savoir-être tels que l'autonomie professionnelle et le jugement clinique. D'ailleurs, les compétences techniques enseignées au collégial sont saluées et reconnues de tous les acteurs. Une des forces du DEC est d'offrir une formation pratique qui permet à la population étudiante de faire le lien entre la théorie, les laboratoires et le milieu de travail²⁴. L'accompagnement et

²³ Laberge, Luc et al. *Effets des stages en soirée sur l'apprentissage d'étudiantes en soins infirmiers et recommandations pédagogiques*. ÉCOBES : Jonquière, 2018, pp. 55-56.

<https://core.ac.uk/download/pdf/186558839.pdf>

²⁴ Desrosiers, France. *Étude des pratiques de supervision de stage dans un programme par compétences en soins infirmiers au collégial*. Université de Sherbrooke : Sherbrooke, 2009, p. 55.

http://www.infiressources.ca/fer/depotdocuments/Etude_des_pratiques_de_supervision_de_stage-Memoire_maitrise_juillet_2009_France_Desrosiers.pdf

l'encadrement des personnes étudiantes se font par une équipe d'enseignantes-infirmières dont le métier premier est l'enseignement.

Dans un premier temps, la Fédération aimerait manifester des inquiétudes quant à une diminution de l'accessibilité aux études qu'induirait la mise en place du baccalauréat comme norme d'entrée à la profession. Le contexte actuel lié à la COVID-19 a exacerbé une situation préalablement préoccupante de pénurie de la main-d'œuvre infirmière dans le réseau de la santé. La Fédération est d'avis que le rehaussement souhaité par l'OIIQ accentuera cette pénurie de main-d'œuvre, surtout que le réseau de la santé restera fragilisé au terme de la crise sanitaire. Plusieurs personnes étudiantes sont rebutées par des droits de scolarité élevés pour accéder à la profession, par un DEC préuniversitaire en Sciences de la nature plus théorique que pratique et par une durée de formation de cinq ans au lieu de trois²⁵. Les résultats d'un sondage effectué par la Fédération des cégeps en 2013 auprès de 10 000 personnes étudiantes inscrites au DEC en Soins infirmiers, auquel 3 167 d'entre elles ont répondu, démontrent un intérêt plutôt faible pour l'universitarisation de la formation infirmière²⁶. Ainsi, 73 % des répondants au sondage étaient contre le rehaussement et 42 % n'auraient pas choisi le programme Soins infirmiers si le baccalauréat avait été obligatoire. Certaines caractéristiques de la population étudiante inscrite au DEC en Soins infirmiers portent aussi à croire que le rehaussement du seuil d'entrée dans la profession pourrait avoir des effets néfastes sur l'attrait du programme. Par exemple, les personnes étudiantes en Soins infirmiers ont majoritairement déjà effectué des études collégiales avant leur entrée dans le programme. Entre l'automne 2010 et l'automne 2019, le taux de personnes étudiantes en Soins infirmiers ayant déjà effectué des études collégiales avant leur entrée dans le programme est resté plutôt stable, variant seulement entre 83,1 % et 87,6 %. La différence est majeure lorsque l'on compare ce taux à celui de l'ensemble des programmes techniques. En effet, pendant la même période, le taux de personnes étudiantes ayant effectué des études collégiales avant leur entrée dans un programme technique a varié entre 42,8 % et 49,1 %. En gros, il y a deux fois plus de personnes étudiantes qui ont une expérience d'études collégiales préalable à leur inscription en Soins infirmiers que dans l'ensemble des programmes techniques. Entre l'automne 2010 et l'automne 2019, la proportion de population étudiante de sexe féminin est par ailleurs restée très élevée, variant entre 73 % et 77 %. À l'automne 2019, l'âge moyen des personnes étudiantes en Soins infirmiers était de 27 ans, alors que pour l'ensemble des programmes techniques il était de 21,5 ans. D'après les données du Sondage provincial sur les étudiants des cégeps (SPEC) de 2020, 1 % de la population étudiante du réseau collégial a au moins un enfant à sa charge. Cependant, dans le programme Soins infirmiers, c'est plutôt 12,6 % des personnes étudiantes qui ont au moins un enfant à leur charge. Enfin, 39,5 % des personnes étudiantes en Soins infirmiers indiquent travailler pour financer leurs études, un pourcentage qui se distingue également des 31 % pour l'ensemble du réseau collégial. Toutes ces données sur le profil de la population étudiante inscrite au programme de DEC en Soins infirmiers démontrent qu'une importante proportion de cette population doit

²⁵ Gauthier, Justine. *L'exploration des incitatifs et des obstacles à entreprendre des études universitaires dans le cadre d'un cursus intégré DEC-BAC en sciences infirmières*. Université de Montréal : Montréal, 2014, p. 59. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/11264>

²⁶ Fédération des cégeps. *Perspectives collégiales*. Vol. 8, N 3, Mai 2013. <https://fedecegeps.ca/wp-content/uploads/2013/05/Perspectives-coll%c3%a9giales-mai-2013.pdf>

concilier études, famille et travail rémunéré. Ceci ne devrait pas être négligé dans la réflexion sur le rehaussement de la formation. De plus, la différence du coût des droits de scolarité entre le cégep et l'université est très importante, soit 3 000 \$ par session pour un programme universitaire contrairement à 200 \$ pour un programme collégial. Ainsi, au regard des données relevées dans le sondage de 2013 et du portrait actuel de la population étudiante, la Fédération des cégeps est préoccupée par l'impact potentiel du rehaussement de la formation infirmière sur la pénurie de main-d'œuvre et l'accessibilité aux études. Ce dernier point est depuis longtemps au cœur des préoccupations du MES, qui l'a réaffirmé avec son chantier sur la réussite. La Fédération est d'avis que l'admission au baccalauréat sans la formation technique est un obstacle pour l'accessibilité aux études. Elle croit cependant que les cégeps, le MES et le MSSS devraient réfléchir à des incitatifs tels que des bourses d'études, afin que davantage de personnes étudiantes choisissent le DEC-BAC.

Recommandation 2 : La Fédération des cégeps recommande que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) mette en place un comité de travail interordres sur les passerelles DEC-BAC afin de soutenir l'accessibilité aux études par ce parcours de formation et d'assurer une réponse adéquate aux besoins de main-d'œuvre.

Recommandation 3 : La Fédération des cégeps recommande que les passerelles DEC-BAC soient actualisées en respectant les finalités et les orientations de la formation collégiale technique du programme Soins infirmiers, tout en s'inscrivant dans les paramètres du Cadre national de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) et de la qualification professionnelle attendue de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Deuxièmement, la Fédération des cégeps croit qu'il est important de se rappeler que le rapport de décembre 2013 de Monsieur Pierre Durand sur la formation de la relève infirmière a démontré qu'il y a une multitude de points de vue et qu'il est impossible de dégager une position commune. On constate que la passerelle DEC-BAC semble être le point d'accord dans les positions divergentes des organismes. En effet, l'AQESSS, la FIQ, la SCT et l'OIIQ ont tous reconnu la pertinence du DEC-BAC dans la formation des infirmières. Pour la Fédération des cégeps, il est primordial de conserver le DEC qualifiant en Soins infirmiers, tout en augmentant l'attrait pour la passerelle DEC-BAC. De plus, la Fédération tient à rappeler que le ministère de l'Enseignement supérieur, « le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Secrétariat du Conseil du trésor et l'Office des professions du Québec ont convenu d'un processus de traitement qui assurera une réponse efficace et cohérente de l'appareil gouvernemental en ce qui a trait aux demandes de rehaussement des ordres professionnels²⁷ ». Dans ce contexte, l'OIIQ devrait dans un premier temps remplir une demande auprès de l'OPQ, qui déterminera si elle est recevable ou non. Si la demande est recevable, le MES, le MSSS, l'OPQ et le SCT mettront en place une table opérationnelle afin que toutes les parties prenantes au dossier puissent s'exprimer sur les enjeux, les avantages et les

²⁷ Office des professions du Québec. *Demande de rehaussement d'un diplôme*. Gouvernement du Québec : Québec, 2021. <https://www.opq.gouv.qc.ca/systeme-professionnel/demande-de-rehaussement-dun-diplome>

inconvenients d'un rehaussement de la formation. Par la suite, un comité consultatif serait mis en place afin d'analyser toutes les données et faire des recommandations aux autorités politiques. Le gouvernement sera alors en mesure de prendre une décision éclairée, qui semble ramener le tout à une seule question, puisque la bonification est reconnue comme nécessaire par tous les organismes concernés :

Est-ce que le DEC en Soins infirmiers doit demeurer la norme d'accès à la profession au terme des travaux d'actualisation de la formation?

Bien que la Fédération soit d'avis que la norme d'accès à la profession infirmière doit demeurer le DEC en Soins infirmiers, elle croit que l'OIIQ doit effectuer une demande de rehaussement en suivant la nouvelle démarche proposée par l'OPQ.

Recommandation 4 : La Fédération des cégeps recommande que la demande de rehaussement de la formation au niveau universitaire s'effectue dans le respect du nouveau processus instauré par l'Office des professions afin qu'une décision éclairée soit rendue dans les meilleurs délais.

Quelles actions devraient être entreprises afin de rehausser et de favoriser la culture de développement professionnel continu au sein de la profession?

En ayant en tête qu'actuellement, le DEC en Soins infirmiers est qualifiant et permet d'avoir accès à la profession, les cégeps sont en mesure de contribuer au rehaussement et à la mise en valeur d'une culture de développement professionnel continu. Même si cet élément ne fait pas partie intégrante des compétences contenues dans le devis ministériel, chacun des cégeps a la possibilité d'actualiser son programme d'études afin d'en tenir compte. Par exemple, l'enseignement de la compétence « Analyser la fonction de travail O1Q0 » se prête bien au déploiement d'une culture de développement professionnel. La mise en place de communautés de pratique dans le cadre des activités de simulation est aussi porteuse d'une telle culture. Les stages pourraient aussi être revus pour développer la volonté de perfectionnement en continu au sein de la population étudiante.

Le cheminement DEC-BAC est aussi une bonne manière de favoriser, dès le début de la carrière de l'infirmière, le désir d'un développement professionnel en continu. En effet, l'infirmière diplômée du DEC peut exercer sa profession à temps partiel, tout en approfondissant ses compétences acquises dans le cadre du baccalauréat. Il s'agit d'une première expérience, généralement positive, de la formation continue qui permet en plus de répondre au besoin de rehaussement de la formation de l'OIIQ.

Dans le contexte actuel, les infirmières sont majoritairement en surcharge et trouvent difficilement le temps de se former. C'était aussi le cas avant la pandémie. Les milieux devraient donc pouvoir alléger la charge de travail des infirmières afin que le contexte soit le plus favorable possible à de la formation continue²⁸. Si les infirmières détentrices d'un DEC trouvent difficilement le temps pour effectuer les heures prescrites par l'OIIQ pour se perfectionner, il y a aussi de fortes chances

²⁸ Ouellet, Jérôme, et Joséphine Mukamurera. « Comment l'employeur peut-il soutenir la formation continue et le développement professionnel infirmier? Résultats d'une étude qualitative canadienne auprès d'infirmières de soutien à domicile », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 131, no. 4, 2017, pp. 29-40.

qu'elles ne veuillent pas s'engager dans un baccalauréat ou qu'elles abandonnent en cours de route. Pour la Fédération des cégeps, avec un rehaussement de la formation, il y a un grand risque de créer de la surcharge dans les milieux en raison d'une baisse des inscriptions, ce qui contreviendrait directement à la volonté d'implantation d'une culture de la formation continue des infirmières.

CONCLUSION

Dans le cadre de ce mémoire, en plus de répondre aux questions en préparation des États généraux, la Fédération des cégeps a tenu à démontrer que les cégeps font partie de la solution dans le rehaussement des compétences pour former les infirmières du 21^e siècle. Elle voit également les États généraux comme une opportunité pour toutes les parties prenantes de mettre sur la table les différents enjeux en lien avec la formation infirmière et de collaborer à l'élaboration de solutions durables qui permettront de former les meilleures infirmières au monde. Elle souhaite aussi souligner que les cégeps veulent collaborer à ce projet avec les différents partenaires tels que l'OIIQ, l'OPQ, le MES et les universités. D'ailleurs, le réseau collégial a amorcé une réflexion sur la durée et les balises de la formation collégiale afin de mieux répondre aux besoins des personnes étudiantes et de la société du futur. Cette réflexion pourrait également être bénéfique pour les discussions entourant la bonification du DEC en Soins infirmiers. Pour la Fédération, la consolidation des passerelles DEC-BAC est la solution la plus porteuse, puisque les infirmières qui possèdent un DEC pourraient exercer dans les milieux, tout en améliorant leurs compétences dans le cadre d'un baccalauréat. D'ailleurs, l'appel à l'aide du MSSS auprès de la population étudiante inscrite au DEC en Soins infirmiers lors de la pandémie de la COVID-19 démontre que les infirmières formées au collégial sont essentielles au fonctionnement du système de santé.

La Fédération des cégeps reconnaît que des améliorations importantes doivent être apportées au programme d'études Soins infirmiers, telles que la révision des modalités de stage, la mise à jour de certaines compétences, l'utilisation accrue de l'apprentissage expérientiel et une actualisation des passerelles DEC-BAC. Elle est aussi d'avis que la profession infirmière a subi de grandes transformations et que les attentes envers le personnel infirmier sont de plus en plus élevées. Ainsi, elle croit qu'une plus grande collaboration entre les cégeps, l'OIIQ, les universités et le MES serait particulièrement bénéfique pour répondre à cet enjeu et pour assurer la qualité du continuum de la formation entre le DEC et le BAC.

La Fédération souhaite rendre plus attrayante la poursuite des études universitaires en soins infirmiers. Elle entrevoit de belles avenues de collaboration avec le MES, les milieux cliniques, le MSSS, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et les universités pour mettre en place des bourses d'études et innover dans les différents parcours DEC-BAC. Cependant, elle est persuadée que le DEC en Soins infirmiers doit demeurer qualifiant pour permettre aux diplômées d'exercer dans le réseau de la santé au même titre que les infirmières cliniciennes. Ainsi, pour la Fédération des cégeps, la norme d'accès à la profession doit demeurer le DEC. Elle anticipe des enjeux d'accessibilité à la formation universitaire pour les personnes étudiantes, notamment celles qui ont des enfants à charge, qui sont plus âgées et qui occupent un emploi rémunéré, alors qu'elles constituent une proportion importante de la population du DEC en Soins infirmiers²⁹. Elle réitère également l'expertise en soins infirmiers développée dans son réseau depuis plus de cinquante ans et qui démontre la contribution des cégeps au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et professionnelle, qui répond aux attentes de l'OIIQ. En ce sens, la

²⁹ Rappelons que les femmes représentent environ 75 % des 10 000 personnes étudiantes en Soins infirmiers.

Fédération désire collaborer à l'essor d'une culture de développement professionnel qui encouragera un plus grand nombre d'infirmières à entreprendre des études universitaires ou à se perfectionner de manière continue.

Enfin, pour la Fédération des cégeps, le statu quo concernant la formation en soins infirmiers doit être levé afin de mettre en place les chantiers nécessaires pour répondre adéquatement aux différents besoins actuels et futurs de la profession infirmière.

Recommandation 5 : La Fédération des cégeps recommande que les cégeps soient reconnus comme une partie prenante incontournable de la qualification de l'infirmière du 21^e siècle.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

La Fédération des cégeps émet les recommandations suivantes :

Recommandation 1 : La Fédération des cégeps recommande un rehaussement du référentiel de compétences commun pour la profession infirmière, en assurant un dialogue avec les milieux de travail et les régions.

Recommandation 2 : La Fédération des cégeps recommande que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) mette en place un comité de travail interordres sur les passerelles DEC-BAC afin de soutenir l'accessibilité aux études par ce parcours de formation et d'assurer une réponse adéquate aux besoins de main-d'œuvre.

Recommandation 3 : La Fédération des cégeps recommande que les passerelles DEC-BAC soient actualisées en respectant les finalités et les orientations de la formation collégiale technique du programme Soins infirmiers, tout en s'inscrivant dans les paramètres du Cadre national de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) et de la qualification professionnelle attendue de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Recommandation 4 : La Fédération des cégeps recommande que la demande de rehaussement de la formation au niveau universitaire s'effectue dans le respect du nouveau processus instauré par l'Office des professions afin qu'une décision éclairée soit rendue dans les meilleurs délais.

Recommandation 5 : La Fédération des cégeps recommande que les cégeps soient reconnus comme une partie prenante incontournable de la qualification de l'infirmière du 21^e siècle.